



LA CORPORATION DE GARANTIE DE PRÊTS  
POUR LES AUTOCHTONES DU CANADA

Une filiale de la  
Corporation de développement des investissements du Canada

## RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 31 décembre 2025



# TABLE DES MATIÈRES

|   |    |
|---|----|
| Message du président du conseil d'administration, Michael Bonshor | 3  |
| Message du président et chef de la direction, Kristan Straub      | 4  |
| Responsabilité de la direction pour l'information financière      | 5  |
| Aperçu, mandat et prestation du programme                         | 6  |
| Rapport de gestion  | 7  |
| Rapport de l'auditeur indépendant                                 | 10 |
| État de la situation financière                                   | 14 |
| État des résultats  | 15 |
| État des flux de trésorerie                                       | 16 |
| État de la variation des actifs (passif) financiers nets          | 17 |
| Notes annexes   | 18 |
| Administrateurs et dirigeants                                     | 25 |



## MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, MICHAEL BONSHOR



À titre de président du conseil d'administration de la Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada (la « CGPAC »), j'ai le plaisir de présenter notre rapport annuel 2025.

Il s'agit de notre tout premier rapport annuel depuis notre constitution en décembre 2024, et je ne pourrais être plus fier des progrès accomplis au cours de cette année inaugurale. Ce fut une année charnière pour le Programme de garantie de prêts pour les Autochtones (le « PGPA »), alors que nous soutenons et faisons progresser les efforts du Canada visant à accroître la participation des Autochtones au capital de grands projets.

J'ai été nommé président du conseil d'administration le 10 mars 2025. Une semaine plus tard, le 21 mars 2025, des améliorations au PGPA ont été annoncées, doublant l'enveloppe du programme de 5 G\$ à 10 G\$ et élargissant sa portée au delà des secteurs de l'énergie et des ressources naturelles. Cette expansion majeure permet désormais au programme d'appuyer un éventail plus large de projets autochtones dans les domaines des infrastructures, du transport et du commerce partout au Canada.

Trois mois plus tard, la CGPAC annonçait la plus importante garantie de prêt autochtone de l'histoire du Canada : une garantie de 400 M\$ ayant permis à 38 Premières Nations d'acquérir une participation de 12,5 % dans le réseau pipelinier Westcoast d'Enbridge, représentant un investissement total de 736 M\$. Cette transaction marquante illustre à la fois l'ampleur des possibilités et la capacité croissante, ainsi que la volonté des partenaires autochtones de participer à des investissements d'envergure.

Le PGPA représente un virage important dans l'approche du Canada en matière de participation économique des Autochtones. Il va au delà de la consultation et de l'accommodement, ainsi que de la simple création de possibilités d'emploi et d'approvisionnement. Les peuples autochtones ne sont plus uniquement des intervenants : ils sont des investisseurs et des copropriétaires. Nous assistons à une transformation générationnelle, et c'est précisément ce type de progrès durable qui permet d'éliminer les obstacles et de créer un changement à long terme.

En conclusion, je tiens à souligner le dévouement et le professionnalisme de la direction et du personnel de la CGPAC, de même que le soutien continu de notre société mère, la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV »). Ce soutien a été déterminant dans l'avancement de notre mandat, notamment pour l'émission de notre première garantie de prêt.

Je salue également la nomination de Kristan Straub à titre de premier président et chef de la direction de la CGPAC, en date du 13 janvier 2026. Je suis convaincu que son leadership accélérera nos progrès au cours des prochaines années et contribuera à faire avancer la participation économique à long terme des Autochtones, leur prospérité et leur autodétermination. Pour l'avenir, le conseil d'administration demeure résolu à appuyer M. Straub et l'ensemble de l'équipe de la CGPAC dans la poursuite de résultats concrets, dans l'intérêt des peuples autochtones et de l'ensemble des Canadiens.

**Michael Bonshor**  
Président du conseil d'administration



## MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION, KRISTAN STRAUB



J'ai le plaisir de présenter le rapport annuel 2025 de la Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada (la « CGPAC »), alors que j'entre en fonction à titre de président et chef de la direction.

Bien que je me sois joint à la Corporation en janvier 2026 (après la clôture de l'exercice), j'ai d'ores et déjà été impressionné par les progrès réalisés en 2025. Les travaux menés au cours de cette première année ont permis d'établir les assises nécessaires pour que la Corporation puisse s'acquitter de son important mandat : faire progresser la réconciliation économique avec les peuples autochtones et soutenir leur autodétermination en favorisant une participation accrue des groupes autochtones au capital de grands projets et en améliorant leur accès au financement.

En 2025, la Corporation a franchi des étapes clés de préparation organisationnelle, notamment par le renforcement des pratiques de gouvernance, le développement des capacités internes et l'élaboration de politiques et de processus essentiels à la mise en œuvre responsable des garanties de prêts. Ces travaux de fond sont essentiels et placent la CGPAC en bonne position pour aller de l'avant avec clarté, discipline et responsabilité.

Pour les années à venir, mes priorités consisteront à veiller à ce que la CGPAC poursuive le renforcement de la confiance et de la crédibilité dont elle jouit auprès des partenaires autochtones, des parties prenantes et de la population canadienne. Cela impliquera de poursuivre l'avancement de notre état de préparation opérationnelle et de veiller à ce que la Corporation dispose des outils nécessaires pour remplir son mandat de manière transparente, efficace et guidée par l'intérêt public.

La CGPAC a un rôle déterminant à jouer dans l'accompagnement des groupes autochtones vers une participation économique durable, la prospérité et l'autodétermination. Je suis déterminé à travailler en étroite collaboration avec le conseil d'administration, nos partenaires et notre équipe dévouée afin de veiller à ce que la Corporation soit bien positionnée pour produire des résultats concrets dans les années à venir.

Je tiens à remercier le conseil d'administration pour son leadership et ses conseils, ainsi qu'à souligner le professionnalisme et le dévouement du personnel de la CGPAC, dont le travail en 2025 a jeté des bases essentielles pour la poursuite des progrès de la Corporation. Je souhaite également reconnaître l'apport déterminant de notre société mère, la Corporation de développement des investissements du Canada (CDEV), dont le soutien a permis de concrétiser cette vision.

Je suis honoré de me joindre à la CGPAC à ce moment clé et je me réjouis à l'idée de collaborer avec l'ensemble des parties concernées afin de faire progresser son mandat et de contribuer à des retombées significatives pour les peuples autochtones et pour le Canada.

**Kristan Straub**  
Président et chef de la direction



## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints de la Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada (la « CGPAC » ou la « Corporation ») ont été préparés et présentés par la direction, responsable de l'intégrité et de la présentation équitable de l'information.

Ces états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (les « NCSP ») et comportent certains montants fondés sur les jugements éclairés et les meilleures estimations de la direction.

Puisqu'elle s'acquitte de ses responsabilités et qu'elle reconnaît les limites inhérentes à tous les systèmes, la CGPAC a mis en place un système de contrôle interne afin de produire des informations fiables qui répondent aux exigences du rapport. Les systèmes sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que les transactions de la CGPAC sont autorisées de façon adéquate, que les actifs sont protégés contre les pertes et que les registres comptables constituent une base fiable pour la préparation des états financiers.

Le conseil d'administration de la CGPAC est chargé de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôles internes.



## Aperçu et mandat

La CGPAC est une société d'État fédérale établie en 2024 pour aider les groupes autochtones partout au Canada à devenir propriétaires et partenaires de grands projets canadiens. Par l'entremise du Programme de garantie de prêts pour les Autochtones (le « PGPA » ou le « programme »), la CGPAC fournit jusqu'à 10 G\$ en garanties de prêts fédérales, ce qui donne accès à des capitaux abordables et permet aux Autochtones de devenir propriétaires dans les secteurs des ressources naturelles, de l'énergie, des infrastructures et dans le cadre d'autres projets importants qui génèrent des avantages à long terme pour leurs communautés.

La mission de la CGPAC est de faire progresser la réconciliation économique en permettant la participation des Autochtones au capital de projets à grande échelle, en particulier dans les secteurs où des contraintes juridiques et structurelles de longue date, comme l'incapacité d'utiliser les terres de réserve comme garantie, ont historiquement limité l'accès à des capitaux abordables. Par la mise en place de garanties fédérales, la CGPAC contribue à améliorer les modalités d'emprunt pour les groupes autochtones et à faciliter leur engagement en tant que partenaires en capital dans des actifs porteurs de retombées économiques.

À titre de filiale en propriété exclusive de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV »), la Corporation est redevable devant le ministre des Finances et respecte des normes strictes en matière de transparence et de présentation de l'information.

## Prestation du programme

La CGPAC administre le PGPA selon un processus solide qui commence par l'engagement et l'évaluation des candidats et de leurs projets à un stade précoce. Ressources naturelles Canada appuie l'analyse des investissements et la diligence raisonnable des demandeurs afin de s'assurer de l'admissibilité des groupes autochtones titulaires de droits reconnus à l'article 35. Une fois qu'un projet satisfait aux critères d'admissibilité, la CGPAC procède à une diligence raisonnable approfondie portant sur les aspects financiers, commerciaux et opérationnels du projet. Si l'issue est favorable, le projet est soumis à l'approbation du conseil d'administration, puis transmis au ministre des Finances, ce qui mène à l'octroi d'une garantie de prêt.

La Corporation assure la diversification du portefeuille entre les régions et les secteurs en fonction des critères d'admissibilité du programme. Des examens réguliers des paramètres et des seuils de risque aident à calibrer la tolérance au risque et à garantir que le programme soutient des projets dont les flux de trésorerie sont prévisibles et stables.

La CGPAC assure également un suivi continu du portefeuille et fournit des rapports transparents afin de maintenir un suivi et de gérer l'exposition aux risques de façon proactive. Le programme sera exploité selon la méthode du recouvrement des coûts, au moyen de la facturation de frais d'émission de la garantie et de frais de surveillance aux candidats retenus, afin de financer les besoins opérationnels courants, et ne visera pas à réaliser de profit sur la durée du programme.



Ce qui suit constitue le rapport de gestion des résultats financiers et des activités de la CGPAC pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Des renseignements supplémentaires sur la Corporation, y compris ses plus récents états financiers, sont accessibles sur le site Web de la Société, à l'adresse [www.cilgc-cgpac.ca](http://www.cilgc-cgpac.ca). À moins d'indication contraire, toutes les mesures financières sont en milliers de dollars canadiens. Les présentes informations sont à jour en date du 23 mars 2026.

## Mise en garde

Certains renseignements concernant la Corporation figurant dans le présent rapport de gestion, y compris l'évaluation par la direction des plans et des activités futurs de la Corporation, constituent des énoncés prospectifs comportant des risques et des incertitudes importants, connus et inconnus. Ces énoncés prospectifs sont assujettis à de nombreux risques et incertitudes, dont certains échappent au contrôle de la Corporation, notamment l'incidence de la conjoncture économique générale, des conditions propres au secteur d'activité et des risques environnementaux. Les résultats, le rendement ou les succès réels pourraient différer de façon importante de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Par conséquent, aucune assurance ne peut être donnée quant à la réalisation des événements envisagés dans les énoncés prospectifs ni, le cas échéant, quant aux avantages que la Corporation pourrait en tirer.

## Aperçu de l'exercice 2025

Au cours de sa première année d'activité, la CGPAC a jeté les bases de sa croissance et de son influence, passant du démarrage à la prestation complète du programme. L'émission de sa première garantie de prêt et l'examen de demandes démontrent un fort intérêt du marché et confirment le potentiel du programme.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le total des revenus était composé principalement des frais de garantie et de surveillance liés à la première garantie de prêt émise en juillet 2025. Les coûts de fonctionnement de la phase de démarrage reflètent les investissements initiaux dans l'infrastructure juridique, financière et opérationnelle. Au 31 décembre 2025, la Corporation disposait de 3,9 M\$ en espèces. Aucune provision pour pertes n'a été comptabilisée à ce jour.

## Situation financière et résultats

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, la CGPAC est passée de la phase de démarrage à la prestation complète du programme, marquée par l'émission de sa première garantie d'emprunt de 400 M\$ pour le projet du pipeline Westcoast le 2 juillet 2025. À la fin de l'exercice, l'actif total s'élevait à 4,1 M\$, composé de trésorerie de 3,9 M\$ et de débiteurs de 0,2 M\$. Les produits différés s'élevaient à 3,9 M\$, reflétant les commissions de garantie reçues d'avance pour les engagements de garantie, et les autres passifs s'élevaient à 8 M\$, soit 7,7 M\$ payables à la CDEV pour les charges d'exploitation engagées à ce jour et d'autres charges à payer de 0,3 M\$. Le déficit accumulé était de 7,9 M\$.



Le total des produits pour l'exercice s'est élevé à 0,5 M\$, soit 0,1 M\$ en commissions de garantie, 0,4 M\$ en frais de surveillance et 0,05 M\$ en intérêts. Les charges d'exploitation ont totalisé 5,7 M\$ et se composent d'honoraires et de frais de services-conseils de 2,6 M\$, de coûts des services partagés de 2,6 M\$ et d'autres charges d'exploitation de 0,5 M\$. Les coûts directs nets du programme étaient de 2,7 M\$. Le déficit net de la période s'est établi à 7,9 M\$.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont été positifs, s'établissant à 3,9 M\$, soutenus par des augmentations des débiteurs, des produits différés et des créditeurs, et le solde de trésorerie à la fin de la période était de 3,9 M\$.

Ces résultats tiennent compte de certains coûts ponctuels liés à la mise en place du programme, puisque celui-ci en est à sa première année d'activité. Au fur et à mesure que le programme prendra de l'ampleur et que davantage de garanties seront émises, les revenus tirés des commissions devraient augmenter, ce qui aidera à compenser les charges d'exploitation et à faire progresser l'organisation vers le seuil de rentabilité.

### Garantie de prêts

Le 2 juillet 2025, la CGPAC a émis sa première garantie de prêt, couvrant une tranche de 400 M\$ d'un investissement de 736 M\$ réalisé par 38 Premières Nations de la Colombie-Britannique pour l'acquisition d'une participation de 12,5 % dans le réseau de pipelines Westcoast d'Enbridge. Il s'agit d'une transaction historique entre Enbridge et Stonelasec8 Indigenous Alliance Limited Partnership, une société détenue par les 38 Premières Nations participantes. Les obligations garanties sur 30 ans émises par la CGPAC ont reçu une notation de crédit AAA de Morningstar DBRS, en raison du statut de la CGPAC à titre de mandataire de la Couronne fédérale.

Le 2 février 2026, la CGPAC a émis une garantie de prêt de 16,8 M\$ afin de permettre à la Première Nation Aamjiwnaang et à la Première Nation de Kettle et Stony Point d'acquérir conjointement une participation de 20 % dans la ligne de transport d'électricité reliant Chatham à Lakeshore, premier projet de Hydro One réalisé selon son modèle de participation en capitaux propres 50/50.

### Gestion des risques

La CGPAC est exposée aux risques de crédit, d'exploitation et de réputation qui sont inhérents aux programmes de garanties de prêts. Pour gérer ces risques, la Corporation effectue un contrôle diligent approfondi et une modélisation financière rigoureuse pour chaque demande, puis un suivi continu des projets garantis afin d'assurer le respect des clauses restrictives. La Corporation vise une diversification régionale et sectorielle de son portefeuille, dans les limites de l'admissibilité au programme, en examinant régulièrement les paramètres et les seuils de risque. Elle réalise un examen obligatoire du programme sur deux ans afin d'en évaluer l'efficacité globale et l'appétit pour le risque. La tolérance au risque du programme est calibrée de manière à soutenir les projets qui génèrent des flux de trésorerie prévisibles et stables, comme les services publics réglementés ou ceux qui sont assortis de conventions de soutirage à long terme, bien que les projets en démarrage ou à risque élevé soient généralement admissibles. La CGPAC prendra des décisions d'investissement en veillant à ce que le risque global du portefeuille demeure raisonnable.



## Perspectives

La CGPAC examine actuellement plusieurs demandes de garantie de prêts, ce qui démontre un grand intérêt et un besoin important pour le programme. La Corporation est donc bien placée pour jouer un rôle transformateur dans l'avancement de la participation économique des Autochtones au Canada.

Voici les priorités stratégiques de la CGPAC :

- constituer un conseil d'administration complet;
- embaucher une équipe de direction dévouée et une équipe opérationnelle complète;
- ajouter au portefeuille plusieurs garanties de haute qualité provenant de divers secteurs et régions;
- atteindre le seuil de rentabilité à mesure que le programme évolue.

La Corporation continuera de perfectionner ses processus, d'élargir ses activités de sensibilisation et de collaborer avec ses partenaires fédéraux et provinciaux afin de maximiser son influence. Au cours des prochaines années, la CGPAC évaluera l'efficacité des programmes, la gestion des risques et la portée sectorielle, s'assurant ainsi que la Corporation demeure à l'écoute des besoins changeants des communautés autochtones et de l'économie canadienne.





## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de la Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada

---

### Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada (la « Corporation ») au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de son exploitation, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Corporation, qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2025;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de la variation des actifs/passifs financiers nets pour l'exercice clos à cette date;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

---

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.  
Suncor Energy Centre, 111 5e Avenue South West, bureau 2900  
Calgary (Alberta) Canada T2P 5L3  
Tél. : +1 403 509- 7500, Téléc. : +1 403 781- 1825  
Téléc. courriel : ca\_calgary\_main\_fax@pwc.com

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.



# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## **Indépendance**

Nous sommes indépendants de la Corporation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

---

## **Informations comparatives**

Les informations comparatives au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date n'ont pas été auditées.

---

## **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.



---

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Corporation à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider de la Corporation ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Corporation.

---

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Corporation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Corporation à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Corporation à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*

Comptables professionnels agréés

Calgary (Alberta)

Le 23 mars 2026



# ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en milliers de dollars canadiens)

|  | Notes | 31 décembre<br>2025 | 31 décembre<br>2024 |
|--|-------|---------------------|---------------------|
| <b>Actifs financiers</b>   |       |                     |                     |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie  |       | 3 888 \$            | - \$                |
| Débiteurs  |       | 200                 | -                   |
| <b>Total des actifs financiers</b>   |       | 4 088               | -                   |
| <b>Passifs</b>   |       |                     |                     |
| Montant à payer (à recevoir) de la CDEV  | 4     | 7 720               | (1)                 |
| Créditeurs et charges à payer  |       | 298                 | -                   |
| <b>Passifs financiers</b>  |       | 8 018               | (1)                 |
| Produits différés  | 3     | 3 933               | -                   |
| <b>Total des passifs</b>   |       | 11 951              | (1)                 |
| <b>Actifs (passifs) financiers nets</b>  |       | (7 863)             | 1                   |
| <b>Les actifs (passifs) financiers nets se composent des éléments suivants :</b> |       |                     |                     |
| Capital social   | 5     | 1                   | 1                   |
| Déficit accumulé   |       | (7 864)             | -                   |
|  |       | (7 863) \$          | 1 \$                |

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Au nom du conseil d'administration,



Administrateur



Administrateur



# ÉTAT DES RÉSULTATS

(en milliers de dollars canadiens)

|  | Notes | Exercice clos le<br>31 décembre<br>2025 |
|--|-------|---|
| <b>Produits</b>  |       |   |
| Frais de garantie  | 3     | 67 \$                                   |
| Frais de surveillance                                      | 3     | 398                                     |
| Produits d'intérêts  |       | 51                                      |
| <b>Total des produits</b>                                  |       | 516                                     |
| <b>Charges d'exploitation</b>                              |       |   |
| Honoraires de services-conseils                            |       | 2 548                                   |
| Services partagés  | 4     | 2 620                                   |
| Charges de bureau et frais généraux                        |       | 196                                     |
| Conférences et déplacements                                |       | 164                                     |
| Rémunération des administrateurs                           |       | 126                                     |
| <b>Total des charges d'exploitation</b>                    |       | 5 654                                   |
| <b>Coûts directs du programme de garantie, montant net</b> |       | 2 726                                   |
| <b>Total des charges</b>                                   |       | 8 380                                   |
| <b>Déficit pour l'exercice</b>                             |       | (7 864)                                 |
| <b>Déficit accumulé</b>                                    |       |   |
| Déficit à l'ouverture de l'exercice                        |       | -                                       |
| Déficit pour l'exercice                                    |       | (7 864)                                 |
| <b>Déficit à la clôture de l'exercice</b>                  |       | <b>(7 864) \$</b>                       |

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.



# ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de dollars canadiens)

|  | Exercice clos le<br>31 décembre<br>2025 |
|--|---|
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :</b>                     |   |
| <b>Activités d'exploitation</b>  |   |
| Déficit pour l'exercice  | (7 864) \$                              |
| Variations des éléments du fonds de roulement sans effet sur la trésorerie : |   |
| Augmentation des produits différés   | 3 933                                   |
| Augmentation des débiteurs   | (200)                                   |
| Augmentation des montants à payer aux parties liées                          | 7 720                                   |
| Augmentation des créditeurs  | 298                                     |
|  | 11 751                                  |
| Variation de la trésorerie provenant des activités d'exploitation            | 3 887                                   |
| <b>Activités de financement</b>  |   |
| Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement                 | 1                                       |
| Variation de la trésorerie liée aux activités de financement                 | 1                                       |
| Trésorerie au début de l'exercice  | –                                       |
| <b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>                                     | <b>3 888 \$</b>                         |

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.



## ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS (PASSIFS) FINANCIERS NETS

(en milliers de dollars canadiens)

|  | Exercice clos le<br>31 décembre<br>2025 |
|--|---|
| Déficit de l'exercice  | (7 864) \$                              |
| Actifs financiers nets au début de l'exercice                      | 1                                       |
| <b>Actifs (passifs) financiers nets à la clôture de l'exercice</b> | <b>(7 863) \$</b>                       |

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.



### 1. Entité présentant l'information financière et nature des activités

La Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada (la « CGPAC » ou la « Corporation ») est une filiale en propriété exclusive de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV »). La CDEV, est pour sa part, la propriété exclusive de Sa Majesté le Roi du chef du Canada (le « gouvernement » ou le « gouvernement du Canada »). En vertu d'un décret rendu par le gouverneur en conseil, la CDEV a constitué la CGPAC sous le régime de la Loi canadienne sur les sociétés par actions (la « LCSA ») le 16 décembre 2024. La Corporation est une société d'État mandataire et est assujettie à la Loi sur la gestion des finances publiques (la « LGFP »), mais elle n'est pas assujettie aux dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu. La CGPAC est une filiale en propriété exclusive de la CDEV, mais elle n'a pas fait l'objet d'une consolidation avec la CDEV, car cette dernière n'est pas réputée en détenir le contrôle. Par conséquent, la CGPAC exerce ses activités sous la supervision d'un conseil d'administration indépendant.

La Corporation a le mandat de mettre en œuvre le Programme de garanties de prêts pour les Autochtones (« PGPA »), tel qu'il a été annoncé dans le budget de 2024, qui fournit des garanties de prêts afin d'aider les groupes autochtones à obtenir du financement abordable et à devenir copropriétaires de grands projets à travers le Canada. Les activités de la CGPAC comprennent la rencontre de candidats, l'analyse d'investissements et le contrôle diligent, la négociation d'ententes de garantie, la recommandation de garanties de prêts pour approbation par le ministre des Finances et la gestion du portefeuille de garanties en cours.

Les garanties de prêts assurent que la dette sera remboursée par le gouvernement fédéral si l'emprunteur (les groupes autochtones) n'est pas en mesure de le faire. Aux termes de la Loi no 1 d'exécution du budget de 2024, le ministre des Finances prélève sur le Trésor et verse les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts relatifs aux garanties ainsi que les autres sommes nécessaires pour s'acquitter des obligations découlant de ces garanties, en cas de défaillance sur les prêts pour lesquels les garanties ont été émises. Voir la note 6 « Passifs éventuels ».

La Corporation utilise la méthode du recouvrement des coûts; l'échéancier de l'émission des garanties étant incertain, la CGPAC aura des besoins de fonds de roulement à court terme liés aux charges d'exploitation du programme. À la phase de démarrage, tous les besoins en trésorerie à court terme seront assumés par la CDEV, puis lui seront remboursés lorsque la trésorerie sera disponible grâce à la génération de produits des activités ordinaires liée à l'émission et au suivi de garanties.

Étant donné que la CGPAC a été constituée en décembre 2024, aucun plan d'entreprise n'a été approuvé pour l'exercice 2025 et la Corporation n'a pas préparé d'états financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. La garantie de prêt émise le 2 juillet 2025 a marqué le début des activités de la Corporation, et les charges engagées à ce jour, financées par la CDEV, ont été présentées par la CGPAC au troisième trimestre de 2025. En conséquence, aucun chiffre comparatif n'a été présenté pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ni aucun montant budgété pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.



# NOTES ANNEXES

## Exercice clos le 31 décembre 2025

(Tous les montants en dollars sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 2. Principales méthodes comptables

De l'avis de la direction, tous les ajustements jugés nécessaires pour la présentation fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la Corporation ont été inclus.

#### a) Base d'établissement

Les présents états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (les « NCSP ») publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

Les présents états financiers ont été établis au coût historique.

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle pose des jugements et établisse des estimations et des hypothèses qui se répercutent sur l'application des méthodes ainsi que sur les montants présentés au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

#### b) Comptabilisation des produits

Les produits tirés des transactions assorties d'obligations de service sont comptabilisés lorsque la CGPAC fournit le service à l'emprunteur.

La trésorerie reçue pour laquelle les biens ou les services n'ont pas été fournis ou les obligations de service n'ont pas été remplies est comptabilisée à titre de produits différés.

##### i. Frais de garantie de prêts

La CGPAC facture des frais de montage non récurrents relativement à l'émission de garanties de prêts. Les frais de montage couvrent les coûts liés à la prestation de services-conseils et à l'émission de la garantie de prêts à terme. Les frais de montage non récurrents sont comptabilisés sur la durée de la garantie de prêts. La trésorerie reçue pour laquelle les obligations de service n'ont pas été remplies est comptabilisée à titre de produits différés.

##### ii. Frais de surveillance des prêts

La CGPAC effectue un suivi continu des prêts garantis afin d'évaluer le risque et la détérioration du crédit. Les commissions de suivi sont comptabilisées trimestriellement sur la durée de la garantie de prêt.

##### iii. Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont présentés dans les produits de la période au cours de laquelle ils ont été gagnés.



# NOTES ANNEXES

## Exercice clos le 31 décembre 2025

(Tous les montants en dollars sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### c) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les coûts de tous les biens consommés et les services reçus au cours de la période de présentation de l'information financière sont passés en charges. Certains coûts directs du programme peuvent être recouverts auprès des parties à l'accord, et sont présentés au montant net dans l'état des résultats.

### d) Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds déposés dans des comptes bancaires détenus auprès d'institutions financières canadiennes.

### e) Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés au montant le plus bas entre le coût et la valeur recouvrable nette. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque le recouvrement est incertain.

### f) Garanties de prêts

Les garanties de prêts sont présentées en tant que passifs éventuels (note 6). Une provision pour pertes sur garanties de prêts est établie lorsqu'il est déterminé qu'une perte est probable et est comptabilisée à titre de passif financier, avec la charge correspondante constatée dans l'état des résultats.

### g) Instruments financiers

La trésorerie, les débiteurs, les créditeurs et les charges à payer sont comptabilisés au coût amorti.

### h) Facteurs de risque financier

La nature des activités de la Corporation expose cette dernière aux risques qui sont susceptibles d'avoir une incidence importante sur ses flux de trésorerie et sur l'état des résultats.

#### i) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Corporation subisse une perte financière si ses contreparties ne remplissent pas leurs obligations contractuelles. La CGPAC tente d'atténuer ce risque en procédant à un contrôle préalable rigoureux de tous les demandeurs de garanties, en exigeant des structures de projet cloisonnées et en surveillant la santé financière des projets garantis. Les garanties de prêts représentent la quasi-totalité du risque de crédit maximal. Au 31 décembre 2025, aucune provision pour pertes n'a été comptabilisée.



# NOTES ANNEXES

## Exercice clos le 31 décembre 2025

(Tous les montants en dollars sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### ii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la trésorerie ou les biens donnés en garantie soient insuffisants pour satisfaire aux obligations financières en temps opportun et de façon rentable. La CGPAC gère ses liquidités en utilisant le financement de la CDEV pour financer ses coûts de fonctionnement quotidiens, y compris les salaires, l'administration et la mise en œuvre du PGPA, ainsi que tous les coûts connexes liés à l'exécution du programme. La CGPAC reçoit de la trésorerie provenant des frais d'émission de la garantie, des frais de surveillance et des produits d'intérêts, ainsi que de la trésorerie provenant des coûts liés au projet remboursés. Voir la note 6 « Passifs éventuels ».

### i) Incertitude liée à l'évaluation

La préparation d'états financiers en temps opportun exige que la direction pose des jugements, fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur les montants présentés des actifs et des passifs et les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, de même que sur les montants présentés des produits et des charges pour la période. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. En appliquant ses méthodes comptables, la direction a posé certaines hypothèses relativement aux montants et au calendrier des paiements des garanties de prêts en fonction de ses flux de trésorerie projetés et de ses projections financières.

La direction détermine la provision pour pertes sur les garanties de prêts sur la base de l'évaluation du crédit de l'emprunteur et d'autres facteurs. La provision pour pertes sur les garanties de prêts repose sur des estimations et le calendrier des remboursements prévus par l'emprunteur. Si les résultats réels diffèrent de ces estimations et hypothèses, l'incidence sera comptabilisée dans les périodes futures lorsque la différence sera connue.

## 3. Frais de garantie de prêts

Les garanties de prêts sont fournies conformément aux modalités énoncées dans les documents suivants :

- a) Chaque entente de garantie de prêts;
- b) Le Programme de garantie de prêts pour les Autochtones (le « PGPA » ou le « programme »).

En contrepartie des garanties de prêts, la CGPAC reçoit des frais de garantie de prêts et des frais de surveillance trimestriels récurrents. Les frais de garantie sont amortis sur la durée de la garantie de prêts, et les frais de surveillance sont comptabilisés chaque trimestre.



# NOTES ANNEXES

## Exercice clos le 31 décembre 2025

(Tous les montants en dollars sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les frais de garantie de prêts étaient les suivants :

|  | Exercice clos le<br>31 décembre<br>2025 |
|--|---|
| Solde à l'ouverture de l'exercice                      | - \$                                    |
| Frais de garantie perçus au cours de l'exercice        | 4 000                                   |
| Frais de garantie reçus au cours de l'exercice         | 67                                      |
| Solde des produits différés à la clôture de l'exercice | 3 933 \$                                |

### 4. Transactions entre parties liées

Les parties liées comprennent la CDEV et ses filiales, tous les ministères, organismes gouvernementaux et sociétés d'État du gouvernement du Canada, ainsi que les principaux dirigeants. Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs et les hauts dirigeants de la Corporation.

Le 6 octobre 2025, la CGPAC et la CDEV ont conclu une entente de services aux termes de laquelle la CDEV fournit des services de direction, d'administration et de soutien ainsi que des services bancaires et financiers et d'autres services administratifs pour faciliter l'organisation et le fonctionnement de la CGPAC et du PGPA. Aux termes de l'entente de services, la CGPAC désigne la CDEV à titre de mandataire afin de payer, pour le compte de la Corporation, les dépenses dûment approuvées. La CGPAC s'engage à verser à la CDEV l'intégralité des montants exigibles aux termes des factures, pourvu qu'elle ne se soit pas tenue d'effectuer un paiement tant qu'elle ne dispose pas de liquidités suffisantes.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la CDEV a fourni des services à la Corporation d'une valeur totale de 2,6 M\$. De décembre 2024 au 31 décembre 2025, la CDEV a également assumé des coûts engagés par la CGPAC, notamment les honoraires et les frais de services-conseils, les charges de loyer et les frais généraux, ainsi que les charges liées à des conférences et à des déplacements. Au 31 décembre 2025, un montant de 7,7 M\$ était payable à la CDEV (1 \$ à recevoir de la CDEV au 31 décembre 2024).



# NOTES ANNEXES

## Exercice clos le 31 décembre 2025

(Tous les montants en dollars sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| Services partagés*                                     | Exercice clos le<br>31 décembre<br>2025 |
|--|---|
| Services de mise en œuvre et de conseil en financement | 675 \$                                  |
| Mobilisation des Autochtones                           | 459                                     |
| Finances et administration                             | 346                                     |
| Affaires juridiques                                    | 327                                     |
| Ressources humaines                                    | 137                                     |
| Communications   | 105                                     |
| Autres   | 571                                     |
|  | <b>2 620 \$</b>                         |

\* Les salaires et avantages sociaux, totalisant 0,5 M\$, sont inclus dans le tableau ci-dessus.

## 5. Capital social

- Autorisé – nombre illimité d’actions ordinaires avec droit de vote
- Émis et en circulation

| Action ordinaire émise à l’intention de la CDEV | Nombre<br>d’actions | Valeur |
|---|---------------------|--------|
| Solde au 31 décembre 2024 et 31 décembre 2025   | 1                   | 1 \$   |

## 6. Passifs éventuels

### Garanties de prêts

Pour l’exercice clos le 31 décembre 2025, la CGPAC a émis une garantie de prêt. Aux termes d’une entente datée du 2 juillet 2025, la CGPAC a fourni une garantie de prêt de 30 ans de 400 M\$ pour permettre à un consortium de groupes des Premières Nations de participer au pipeline Westcoast d’Enbridge (l’« émetteur »). Comme la CGPAC est une société d’État mandataire, l’obligation de la CGPAC en vertu de la garantie de prêt est effectivement souscrite par le gouvernement du Canada. Au 31 décembre 2025, il n’y a aucune indication qu’un paiement en vertu de la garantie de prêts est probable et, par conséquent, aucun passif n’a été comptabilisé dans les états financiers.

### Autres

Dans le cours normal de ses activités, la Corporation peut faire l’objet de poursuites juridiques ou d’autres réclamations à son encontre. Au 31 décembre 2025, la CGPAC ne faisait l’objet d’aucune poursuite juridique, et il n’y avait aucun autre passif éventuel.



## NOTES ANNEXES

### Exercice clos le 31 décembre 2025

(Tous les montants en dollars sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

#### **7. Approbation des états financiers**

Le conseil d'administration de la Corporation a approuvé les présents états financiers le 23 mars 2026.

#### **8. Événement postérieur à la date de clôture**

Postérieurement à la fin de l'exercice, la Corporation a accordé une garantie de prêt de 20 ans de 16,8 M\$ à deux groupes des Premières Nations afin de leur permettre d'acquérir une participation totale de 20 % dans le projet reliant Chatham à Lakeshore d'Hydro One.



# ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

## Conseil d'administration

|                   |                |
|-------------------|----------------|
| Michael Bonshor   | Président      |
| Elizabeth Wademan | Administrateur |
| Dwight Ball       | Administrateur |
| Kristan Straub    | Administrateur |

## Dirigeants

|                   |  |
|-------------------|--|
| Kristan Straub    | Président et chef de la direction                                      |
| Annie Sismanian   | Chef des finances  |
| Tess Lofsky       | Vice-présidente, affaires juridiques                                   |
| Carlos Gallardo   | Trésorier  |
| Russ Wenman       | Vice-président, services de mise en œuvre et de conseil en financement |
| Sébastien Labelle | Vice-président   |

